SEANCE DU 12 04 2022

SALLE DE LA MAIRIE

Membres présents : LIND CATHERINE – MUGNIER CYRIL – KAULEK CAROLE – DUTHIL ALEXANDRE – VUILLEMIN DANIEL - CHOULET MICKAEL – DE JESUS DE OLIVEIRA VICTOR

Membres absents : Néant

Procuration : ORSOCO Mireille à Daniel VUILLEMIN et HEBOUCHE Jessica à Cyril MUGNIER

Secrétaire de séance : M. Cyril MUGNIER

ORDRE DU JOUR

Ouverture de séance 20 .h 00.

Approbation du compte-rendu du 16/12/2021

Approuvé à l'unanimité

Mme le maire sollicite le Conseil Municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour en point 9, à savoir, Versement d'une part de la Taxe d'Aménagement communale à la CCM GY.
Le conseil émet un avis favorable à cette demande.

1- Vote du compte de gestion 2021 budget COMMUNE et LOTISSEMENT

Mme le maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal des résultats du compte de gestion 2021 du receveur municipal relatifs au **budget commune**. Ces comptes n'appellent aucune observation de leur part et les membres de conseil adoptent le dit compte de gestion commune 2021.

Voté à l'unanimité

Mme le maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal des résultats du compte de gestion 2021 du receveur municipal relatifs au **budget Lotissement**. Ces comptes n'appellent aucune observation de leur part et les membres de conseil adoptent le dit compte de gestion commune 2021.

Voté à l'unanimité

2- Présentation et vote du compte administratif 2021

Mme le Maire présente un à un les comptes administratifs du budget général de la commune d'AUTOREILLE, et du « Lotissement ».

EN DEHORS DE LA PRÉSENCE DU MAIRE, le conseil émet un avis favorable aux comptes administratifs 2021 ci-après.

CA 2021 DU BUDGET GENERAL COMMUNE

		DEPENSES	*RECETTES*
Réalisations de l'exercice (mandats et titres)	**SF**	*221 746.22*	*456 957.56*
	SI	*168 043.47*	*173 434.72*
REPORTS DE N-1	**REPORT EN SF (002)**	*0.00*	*81 756,65*
	REPORT EN SI (001)	49 430, 79	*0.00*
	TOTAL	**439 220.48**	**712 148.93**
RAR à reporter en N +1	***SF***		0.00
	SI	5 110.00	0.00
	TOTAL DES RAR N+1	**5 110 00**	**0 00**

RESULTAT CUMULE	**SF**	221 746.22	538 714. 21
	SI	222 584 26	173 434. 72
	Total cumule	**444 330 48**	**712 148. 93**

Voté à l'unanimité

CA 2021 BUDGET LOTISSEMENT

		DEPENSES	*RECETTES*
Réalisations de l'exercice (mandats et titres)	**SF**	*477 674.06*	*0.00*
	SI	*0.00*	*264 120.05*
REPORTS DE N -1	**REPORT EN SF (002)**	*0.00*	*477 674.06*
	REPORT EN SI (001)	264 120.05	*0.00*
	TOTAL	**741 794.11**	**741 794.11**
RAR à reporter en N + 1	***SF***	*0.00*	*0.00*
	SI	*0.00*	*0.00*
	TOTAL DES RAR 2020	***0.00***	***0.00***

RESULTAT CUMULE	**SF**	*477 674.06*	*477 674.06*
	SI	*264 120.05*	*264 120.05*
	Total cumule	***741 794.11***	***741 794.11***

Voté à l'unanimité

3- Affectation des résultats

BUDGET COMMUNE

Après avoir examiné le compte administratif 2021 de la commune, et statuant sur l'affectation des résultats, le conseil municipal décide que les chiffres ci-dessous seront affectés comme suit :

Section DE FONCTIONNEMENT : R002 : 81 756, 65 €
Section d'investissement : D 001 : 49 430, 79 €

Voté à l'unanimité

4- VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter les taux de l'année 2022 comme suit :

TFB : 36,31 % - TFNB : 29,62 % - CFE : 12,35 %

Voté à l'unanimité

5- PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2022

MME le maire présente au conseil Municipal les prévisions budgétaires 2022 du budget général de la commune. Il se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	**RECETTES**
375 042, 00	573 769, 45
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	**RECETTES**
183 926, 54	183 926,54

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget communal 2022 comme suit : **Voté à l'unanimité**

6- Avenant au bail du 15 B Grande Rue,

Mme Audrey SEGUIN, locataire du logement communal au 15B Grande Rue, sollicite le conseil municipal afin de bénéficier de la pièce inoccupée attenante à son logement pour y entreposer des effets personnels.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal , en dehors de la présence de MME LIND Catherine, M. Mickael CHOULET et sans vote par procuration de MME OROSCO tous parents de la demanderesse :

- Laisse à titre gracieux, l'utilisation de la pièce supplémentaire et en contrepartie, elle s'engage à la rénover avec les matériaux fournis par la commune, et pour une durée de 12 mois à compter du 1er mai 2022
- Autorise le maire à établir un avenant à son bail, et ce, avec comme point de départ le 1er Mai 2022,
- Autorise le maire à signer tous documents inhérents à cette affaire.

Voté comme suit : 6 POUR

7- Renouvellement convention pour le service de prévention de l'absentéisme, 2022-2024

Objet : Adhésion au service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi du centre de gestion de la Haute-Saône

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985, relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale.

Le Maire expose :

⇨ qu'afin d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leur démarche de prévention et pour aider à l'insertion professionnelle ou au maintien dans l'emploi d'un agent avec des restrictions médicales ou en situation de handicap, le CDG70 propose **un service intitulé « service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi »** avec lequel il est possible de conventionner,

⇨ que ce service est composé d'une équipe pluridisciplinaire : conseiller de prévention, ACFI, ergonome, assistante sociale,

⇨ que l'adhésion à ce service permet, par ailleurs, de répondre aux obligations réglementaires fixées par les articles 4 et 5 du décret n° 85-603 modifié, qui stipulent respectivement que l'autorité territoriale doit désigner "des assistants ou conseillers de prévention" et "l'agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et la sécurité (ACFI).

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- décide d'adhérer au « service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi » du CDG de Haute-Saône,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget ou précise que les crédits sont inscrits au budget,
- autorise Madame / Monsieur le Maire / Président à signer la convention d'adhésion au « service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi » géré par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône, annexée ou tout document utile afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

8- Renouvellement de la convention d'adhésion à la mission RGPD avec le CDG 54

Mme le maire informe le conseil municipal que la convention RGPD passée avec le CDG 54 est arrivée à échéance et qu'il est nécessaire de la renouveler.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au renouvellement de cette convention.

Voté à l'unanimité

9- Taxe d'Aménagement : reversement à la CCM GY de la taxe communale à hauteur de 50 %

Mme le maire informe le conseil municipal que la taxe d'aménagement est perçue sur toute opération de construction, aménagement etc….
Depuis le 1er janvier 2022, tout ou partie doit être reversé à la CCM GY et que compte tenu des compétences communautaires eau et assainissement , il a été décidé qu'elle serait reversée à hauteur de 50 %
Elle sera reversée en N + 1
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Emet un avis favorable au reversement de la part communale de la taxe d'aménagement au taux de 50 %,
- - approuve les modalités de versement.

Voté à l'unanimité

10-Questions et informations diverses

Départ de Carole DA SILVA, agent d'entretien remplacée par Laurence CHAMAYOU
Mission temporaire du CDG 70 réalisée par Rémi REBOURSET pour pallier à l'absence de Daniel JENTET.

SÉANCE LEVÉE à 22 h 15